

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Exécution de services de transports scolaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Commune de Martignas-sur-Jalle
 Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En raison de l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle à la Communauté urbaine de Bordeaux au 1^{er} juillet 2013, le Périmètre des Transports Urbains (PTU) en vigueur sur le territoire de notre établissement public de coopération intercommunal est modifié. Le PTU actuel va être étendu au territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle.

Cette extension a pour conséquence le transfert de compétence en matière de gestion des transports scolaires à la communauté urbaine qui doit assurer le ramassage scolaire des élèves de Martignas-sur-Jalle scolarisés dans les lycées Daguin et M. Dassault, et le collège Bourran de Mérignac.

Notre établissement public doit donc procéder à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour assurer ces prestations à compter du 6 janvier 2014.

Le pôle mobilité a mis au point un dossier de consultation en vue du lancement d'un appel d'offres ouvert dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée et forme du marché :

Il est proposé de conclure ce marché pour une durée de 19 mois à compter du 6 janvier 2014. Il expirera à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Cette durée est proposée, car elle correspond à l'échéance des autres marchés de transports scolaires actuellement en cours, qui a également été fixée à 2015, afin de se caler sur l'échéance de la loi handicap et d'imposer dans le prochain marché une clause d'accessibilité des véhicules.

Le marché sera de type à bons de commande à prix unitaires sans minimum ni maximum tant en quantité qu'en valeur. Les bons de commande seront émis à chaque rentrée scolaire et au fur et à mesure de l'adaptation de l'offre de transport.

Estimation financière :

L'estimation des services s'élève à 320 000 € HT. Elle a été réalisée sur la base des prix moyens actuellement en vigueur sur les circuits environnants.

L'appel d'offres est soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, sera donc passé après mise en concurrence avec publicité européenne.

Le dossier de consultation :

Les éléments essentiels sont notamment les suivants :

- des prescriptions en matière de véhicules à affecter au service (700 000 kilomètres et 15 ans maximum) ainsi que la prise en compte, dans le cadre du renouvellement des véhicules, des prescriptions relatives à l'accessibilité du matériel roulant,
- la possibilité de réalisation de contrôles par la communauté urbaine ou l'organisateur secondaire,
- l'application de pénalités en cas de mauvaise exécution du service.

Parallèlement à la procédure de passation de ce marché, une convention de délégation partielle de compétence sera signée avec la commune de Martignas-sur-Jalle.

Au montant estimé des dépenses, il convient de déduire en prévision, la participation de 10%, laissée à ce nouvel organisateur secondaire, qui viendra en recettes, soit 32 000 € HT.

Le montant annuel de la prestation (hors révision des tarifs) est donc estimé donc à :

- en dépenses : 320 000 €HT.
- en recettes : 32 000 €HT.

La dépense en résultant est prévue au budget annexe transports, des exercices concernés au chapitre 011, compte 60420071 – CRB TN00 et la recette au chapitre 74, compte 74740001 – CRB TN00.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert, dans le cadre d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de 19 mois, avec publicité au niveau européen,

- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6ème étage,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77,

VU l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables aux transports publics,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour permettre la mise en place des services de transports scolaires pour la commune de Martignas-sur-Jalle par la Communauté urbaine à compter du 6 janvier 2014 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE :

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataire, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports, des exercices concernés au chapitre 011, compte 60420071 – CRB TN00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

M. BERNARD LABISTE